

De : "marc.laudieres" <r >
Date : 02/12/2021 21:47
Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

----- Message d'origine -----

De : Nathalie Lepennetier <r >
Date : 02/12/2021 21:35 (GMT+01:00)
À : marc.laudieres
Objet : TR: TR: TR: Merci de votre aide envoyer ce mail au commissaire enquêteur avant le 17 décembre

Bonjour à tous,

Comme vous le savez peut-être, une centrale photovoltaïque de 80.000m2 est en projet près de chez nous sur le merlon ouest du site de Lafarge. En ce qui nous concerne, elle est située à 350m en moyenne des habitations, et les maisons les plus proches se situent à 20m.Ce merlon nous surplombe de plus de 50m.Cette proximité, et ce surplomb nous inquiète au plus haut point.

Avec certains de nos voisins, nous avons monté un collectif ainsi qu'une association : La Touche Solaire.

Nous avons fait cela afin de pouvoir nous faire entendre face au porteur de projet Kernum et au propriétaire des terrains Lafarge.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter les documents du porteur de projet sur le site de l'enquête publique via ce lien :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers/Centrale-photovoltaique-Saint-Pierre-la-Cour>

Les points qui nous dérangent :

Nous dénonçons l'absence de prise en compte nos maisons situées à proximité de ce projet, ainsi que le manque de concertation du porteur de projet.

Nous nous inquiétons fortement de la perte de valeur de notre patrimoine immobilier.

Nous avons choisi de venir vivre en campagne, beaucoup d'entre nous ont construit, acheté ou rénové leur maison.

Nous nous questionnons sur les études qui manquent au dossier. Nous avons à plusieurs reprises demandé au porteur de projet des éclaircissements, nous n'avons jamais eu leur retour.

Nous nous inquiétons de l'impact sur notre santé et celles des animaux, en effet, une étude réalisée par un géobiologue a démontré que les champs électromagnétiques pouvaient dépasser les 2km de propagation et pouvaient donc avoir des conséquences.

Nous nous interrogeons aussi sur la stabilité du merlon : le merlon sera soumis à une charge importante liée aux panneaux solaires, ceci combiné à des phénomènes de pluie et vents forts pourront déstabiliser la structure (faite de remblais de carrière).

Nous dénonçons enfin la raison même de ce projet puisque l'implantation sur les pentes du merlon, en fonction de l'heure de la journée et la saison, le soleil ne rayonnera pas de la même manière sur les panneaux. Cette centrale sera 20% moins productive qu'une centrale au sol et à plat construite dans la région.

Pour faire simple ce projet n'a pour nous que des impacts négatifs.

Je fais appel à la bienveillance de chacun de vous et sur votre soutien, afin que nous soyons enfin considérés en tant que riverains!

Nous vous remercions pour aide précieuse.

C'est pour cela que je vous invite, si ce message a fait écho chez-vous , à envoyer par mail le texte type ci- dessous après l'avoir personnalisé, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

et en objet:

Projet de centrale photovoltaïque au sol - La Lande du Maine- Saint-Pierre-La-cour

Bréal Sous Vitré le 01/12/2021

Bonjour Mr le commissaire enquêteur, je m'appelle LAUDIERES marc , je suis un ami d'habitants de la zone impactée par ce projet.

Je ne comprends pas que ce projet n'est pas été concerté avec les habitants. Ce type de projets à caractères environnementaux devrait prendre en compte la dimension humaine pour pouvoir s'établir.

Le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont fait le choix de venir vivre à la campagne.

Les impacts négatifs sont nombreux : la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon).

Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal ?

La doctrine conseillée aux porteurs de projet est éviter, réduire, compenser. Dans ce projet, ou est l'évitement, la réduction, ou la compensation dans ce cas précis? La plantation de quelques arbres ne peut en aucun cas compenser

l'impact visuel que ce type de projet aura.

Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement.

Lafarge fait partie des plus gros pollueurs de France et gagnerait plus à planter des arbres sur ce genre de terrains (comme cela a d'ailleurs été fait sur les autres merlons) plutôt que de provoquer ces réactions chez les habitants.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.

Cordialement.

Xxx

Envoyé depuis l'application Mail Orange

